

## **Appel de la section du pays de Quimper du PCF**

*Pour le droit d'asile,  
toutes et tous jeudi 1er mars à 18h  
place de la Résistance à Quimper*



**Les communistes du pays de Quimper appellent celles et ceux qui ont à cœur l'humain et la solidarité, à participer au rassemblement organisé par la Ligue des Droits de l'Homme jeudi 1<sup>er</sup> mars à 18h place de la Résistance à Quimper pour le respect du droit d'asile.**

La loi « Asile-immigration » présentée la semaine dernière par le ministre de l'Intérieur Gérard Collomb, met en effet gravement en cause les droits humains et les valeurs dont se réclame notre pays.

Le jour où ce projet de loi a été dévoilé, suscitant de toute part des réactions indignées, était celui de la commémoration de l'exécution de Missak Manouchian et des membres du réseau de « L'affiche rouge », ces « étrangers et nos frères pourtant », immortalisés par Aragon, qui avaient donné leur vie pour la libération de la France de l'occupation nazie. Tout un symbole...

Déjà aujourd'hui la situation des migrants en France est préoccupante : l'accès au droit d'asile est fortement restreint par les procédures de Dublin, la protection des mineurs isolés n'est pas assurée, contrairement aux conventions internationales sur les droits des enfants, et la machine à expulser tourne à plein : pour la seule année 2016 notre pays a expulsé à lui seul autant de migrants que l'Allemagne et la Grande-Bretagne réunies ! Quant aux bénévoles qui leur apportent une aide humanitaire, ils sont poursuivis pour délit de solidarité, et l'action des associations est entravée.

Il y a en France proportionnellement à la population 2 fois moins de réfugiés qu'en Suisse, 4 fois moins qu'en Suède, 50 fois moins qu'au Liban. Et que dire de l'Italie ou de la Grèce !

Pourtant le projet de loi gouvernemental vise à durcir encore plus leurs conditions d'accueil.

Tout y est prévu pour accroître le nombre de déboutés du droit d'asile, amplifier les expulsions et les accélérer : réduction des délais pour le dépôt de la demande d'asile, certains pouvant même être déboutés avant que la cour chargée d'examiner leur dossier ait pu le faire, réduction à 15 jours du délai de recours, alors qu'il est de 2 mois pour un justiciable ordinaire, non-obligation de notifier la décision par courrier recommandé...

Des mesures de privation de liberté renforcées, jusqu'à 135 jours en centre de rétention, sont mises en place à l'égard de personnes n'ayant commis aucun délit, dont le seul tort est d'avoir cherché en France, pays réputé comme étant celui des Droits de l'Homme, un refuge contre la guerre, les persécutions, la misère...

Est-ce cela l'équilibre entre fermeté et humanité dont se vante Emmanuel Macron ?

**Cette loi est indigne de notre pays, elle doit être retirée.**

**C'est l'exigence que porteront les parlementaires communistes lors de la discussion du projet de loi, pour un droit des étrangers et de l'asile à la hauteur des valeurs humanistes de solidarité et de fraternité de notre pays.**